

Descriptif du programme de rachat par Peugeot S.A. de ses propres actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2006

En application du Règlement général AMF (art 241-1 à 242-7) et de l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier, le présent descriptif de programme a pour but de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par Peugeot S.A. de ses propres actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2006.

➤ 1. DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES APPELÉE À AUTORISER LE NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT

24 mai 2006.

➤ 2. NOMBRE DE TITRES ET PART DU CAPITAL DÉTENUS PAR L'ÉMETTEUR

Au 31 mars 2006, le capital de la société se compose de 234 618 266 actions, dont 5 572 773 actions, soit 2,38 % du capital, sont détenues par Peugeot S.A.

➤ 3. RÉPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES QUE L'ÉMETTEUR DÉTIENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT

Au 31 mars 2006, Peugeot S.A. détient 5 572 773 actions, 5 234 805 actions au titre des options d'achat d'actions et 337 968 actions ayant vocation à être annulées.

➤ 4. OBJECTIFS DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT

Les objectifs de ce programme sont :

- la réduction du capital de la société,
- l'attribution d'actions à des salariés, dirigeants ou mandataires sociaux de la société ou de sociétés ou de groupements qui lui sont liés lors de l'exercice d'options d'achat d'actions,
- la remise d'actions dans le cadre d'opérations financières donnant accès au capital.

➤ 5. PART MAXIMALE DU CAPITAL, NOMBRE MAXIMAL ET CARACTÉRISTIQUES DES TITRES DE CAPITAL

Le prix maximum d'achat est fixé à 65 euros par action (code ISIN FR 0000121501).

La part maximale du capital dont le rachat est soumis à autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires s'élève à 23 000 000 d'actions.

Conformément à la loi, la société s'engage à rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % du capital.

En conséquence, sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 mars 2006 (234 618 266 actions), en prenant en compte les 5 572 773 actions propres détenues par la société au 31 mars 2006, le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées s'élèverait à 17 889 053, soit 7,62 % du capital, ce qui représenterait un investissement théorique maximum de 1 163 millions d'euros sur la base du cours maximum d'achat de 65 euros.

➤ 6. DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT

Sous réserve de son approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires, le présent programme est autorisé pour une durée dix-huit mois, à compter de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2006, soit jusqu'au 24 novembre 2007.

➤ 7. OPÉRATIONS EFFECTUÉES DANS LE CADRE DU PRÉCÉDENT PROGRAMME DE RACHAT

Période allant du 25 mai 2005 au 31 mars 2006	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 mars 2006	
	Achats	Ventes / Transferts (*)	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Nombre de titres	1 172 267 actions	267 470 actions		
Prix d'exercice moyen	39,01 euros/action	30,23 euros/action	Néant	Néant
Montants	45 731 574 euros	8 085 546 euros		

(*) Correspondant en totalité à l'exercice de 267 470 options d'achat d'actions.

Ce descriptif a été transmis à l'AMF. Il est disponible gratuitement au siège social de la société :

75, avenue de la Grande-Armée

75016 Paris, France

et sur les sites de PSA PEUGEOT CITROËN (www.psa-peugeot-citroen.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Un exemplaire sera envoyé sur simple demande.